

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2011

---

Présents : BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, BELLOT, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
	Aimé SOUMET	à	Jean-Louis VALIANI
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Anne BARBET
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Gérard FRECHOU, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Yves TOURAINE, Dolores CABELLO, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Martine MIRANDE.

#### RAPPORT N°111220-12-ADM

#### COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : DESIGNATION DES COMMISSAIRES

M. GAILLAT expose :

La Direction Générale des Finances Publiques nous a informés que l'article 1650A du Code Général des Impôts et le 4<sup>ème</sup> alinéa du A du XVII de l'article 34 de la loi des finances rectificative pour 2010 disposent que les établissements publics de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique prévu à l'article 1609 nonies C du CGI doivent obligatoirement créer une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Cette commission exercera sa compétence à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012. Elle se réunira à priori une fois par an et aura pour vocation de :

- participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donner un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

A cet effet, après avoir consulté toutes les communes du territoire, il vous est proposé une liste, jointe en annexe, composée de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 18 domiciliés dans le périmètre communautaire) et de 20 commissaires suppléants (dont 18 domiciliés dans le périmètre communautaire).

Pour les deux personnes domiciliées hors périmètre, nous allons recourir à des chefs d'entreprises locales.

La commission des impôts directs sera in fine composée du Président de l'EPCI et de 20 commissaires (10 titulaires et 10 suppléants) choisis par le Directeur Départementale des Finances Publiques.

Pour rappel, nous vous indiquons que les personnes devaient remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne
- Avoir 25 ans au moins
- Jouir de leurs droits civils
- Etre familiarisées avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- Etre inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres

Enfin, à noter que la durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ouï cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le présent rapport
- **VALIDE** la liste, ci-jointe, des personnes susceptibles d'être retenues par la DDFIP pour devenir titulaire ou suppléant au sein de la commission intercommunale des impôts directs de la CCPO

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT

**CIID**  
**Liste des membres proposés**

<b>COMMUNES</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
ESTIALESCQ	GOUT Albert	SAGE Suzanne
VERDETS	SEGAUD Nadia	GUERY Christophe
ASASP-ARROS	MINJUZAN André	SEBAT Patrick
ESCOU	CASABONNE Jean	LAFUENTE Béatrice
ESQUIULE	IRATCHET Annie	AGUER Daniel
MOUMOUR	CARSUZAA Jacques	BESSONNEAU Françoise
GURMENCON	PETUYA René	PAULY Frédéric
HERRERE	LABORDE HONDET Robert	LABORDE Jean
ESCOU	URRUSTOY Gérard	SOARES Raymonde
SAUCEDE	MIRANDE Martine	VALLADE Esther
PRECILHON	TERUEL Jean Pierre	CASTAIGNEDE Laurent
GOES	LOUSTAU Didier	IDOIPE Jean Michel
LEDEUIX	FRECHOU Gérard	REY Louis
BIDOS	PAILLAS André	COIG Madeleine
POEY	LE CHANONY Elisabeth	FOURNIER Claude
OGEU	LAURONCE Michel	MENE SAFFRANE Jean
AGNOS	BERNOS André	BARRERE Anne-Marie
OLORON-STE-MARIE	VILLALBA Raymond	LOUSTAUNAU Jacques
RESPONSABLES D'ENTREPRISES HORS PERIMETRE	DUPARD Serge (SARL A2SI)	LASSERRE Christophe (SARL LASSERRE SALANOVE)
	HILLION Didier (CREA 64)	PEBOSCQ Stéphane (ECOLE DES GAVES)